

Nombre de conseillers

En exercice 19

Présents 15

Votants 17

L'an deux mille vingt trois

Le vingt neuf mars,

Le conseil municipal de la commune de Saint-Paul-en-Chablais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Bruno GILLET, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal le 22 mars 2023.

A été nommé secrétaire : COLIN Benoît

**N° D019\_2023**

**Budget principal –  
Affectation du résultat  
2022**

**Présents (15) :** Mmes et Ms. GILLET Bruno, PAUTHIER Marie-Françoise, TRINCAT Christophe, DUCRET Marie-Claire, ZIMMERMANN Sophie, WIART Florine, MICHOU Max, CHEVALLAY Patrice, VIOLLAZ Emilie, COLIN Benoît, BURNET Stéphanie, GALLAY Claude, REBUT Sandra, PODEVIN Christian, PINGET Denis,

**Absent (1) :** VEZIN Pascale

**Excusés (3) :** LAURANT Thierry, GILLANT Olivier (donne pouvoir à M. Claude GALLAY), GRIVEL Céline (donne pouvoir à Mme Sophie ZIMMERMANN)

**Votants (17)**

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 du budget principal,

Constatant que le compte administratif 2022 du budget principal présente un **excédent de fonctionnement cumulé de 2 597 838.58 €**,

Constatant que le compte administratif 2022 du budget principal présente un **déficit d'investissement cumulé de 516 941.75 €**,

Considérant l'absence de restes à réaliser

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE** de réduire et d'affecter l'excédent de fonctionnement cumulé de 2 080 896.83 € du budget principal 2022 au chapitre R 002 (Excédent antérieur reporté) de la section de fonctionnement du budget principal 2023,

**DECIDE** l'affectation en recettes d'investissement à l'article 1068, le montant de 516 941.75 €

**DECIDE** de reporter au chapitre D 001 du budget principal 2023, le solde d'exécution négatif 2022 de la section d'investissement de 516 941.75 €,

**AUTORISE** M. le Maire à réaliser les opérations administratives afférentes à cette délibération.

Au registre sont les signatures

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Secrétaire  
Benoît COLIN



Le Maire,  
Bruno GILLET

